

COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 30 janvier, à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie AUDEBERT, Maire.

Présents : M. Jean-Philippe BERLAND, Mme Arlette CHARTON, Adjoint, M. Laurent AURAT, M. Richard BOURDIN, Mme Clémence LOUIS, M. Bertrand MINCHIN, Mme Elisabeth MOREAU, Mme Isabelle SURGENT

Absents excusés : M. Patrice DON

Pouvoir : M. Patrice DON à M. Jean-Marie AUDEBERT

Secrétaire de séance : M. Bertrand MINCHIN

La séance est ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de M. Jean-Marie AUDEBERT, Maire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 NOVEMBRE 2019

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte rendu de séance du 26 novembre 2019

CONVENTION AVEC LA S.B.P.A POUR LES CHIENS ERRANTS

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

autorise M. le Maire à signer une convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2020 avec la SBPA (Société Berrichonne de Protection des Animaux).

Une redevance sera versée à la SBPA de 192,50 €

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE DGA TECHNIQUES TERRESTRES
DE BOURGES**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne un avis favorable pour que le représentant de la Commune soit Le Maire ou son représentant.

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose, que le matériel informatique exploité en mairie devient vétuste. L'ensemble de ce matériel a été installé, il y a maintenant 7 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

approuve l'acquisition de matériel informatique,
autorise Monsieur le Maire à payer la dépense sur les crédits prévus à l'article 2183 – matériel de bureau, informatique – du budget 2020.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE AUX NORMES PMR

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

approuve le plan de financement prévisionnel d'un montant estimé à 10 433 € H.T se présente de la façon suivante :

| DEPENSES | RECETTES H.T | MONTANT H.T |
|---|------------------------|-------------|
| Mise aux normes des toilettes au foyer socio culturel et mise aux normes pour la mise en place d'une rampe PMR pour le commerce | Subvention Etat DETR | 3 130,00 |
| | Subvention Département | 1 000,00 |
| | Fonds propres | 6 303,00 |
| TOTAL | | 10 433,00 |

autorise Monsieur le maire, à signer tous documents afférents à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25.